

BARÈME HONORAIRE MAXIMUM

• 6%: Vente de maisons, appartements et d'immeubles à usage d'habitation

6%: Vente de terrains, immeubles commerciaux

10%: Garages et parking

Nous vous informons que : Notre barème tarifaire est disponible sur notre site, ou sur simple demande par e-mail, courrier, téléphone ou depuis la rubrique contact.

Conformément aux dispositions des articles 6-III et 19 de la loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique, ainsi que l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Les honoraires toutes taxes comprises (TTC) sont la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.



ATTESTATION DE GARANTIE 2024

(Loi du 2 janvier 1970 - Décret nº72-678 du 20 juillet 1972.)

GARANTIE D'UN MONTANT DE: 120 000 €

Délivrée à : SAS MAISON LM

RCS: 948903315

21 boulevard EDOUARD BAUDOUIN

06160 ANTIBES

Représenté(e) par :

Monsieur Michaël TOMASZEWSKI en qualité de Président

A compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024

AU TITRE DE L'ACTIVITE DE TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

« Non Détention de Fonds »

Fait à Paris, le 25/01/2024 Numéro de client sociétaire : 171861F



(Loi du 2 janvier 1970 - Décret N°72.678 du 20 juillet 1972)

ATTESTATION D'ASSURANCE 2024
Responsabilité civile professionnelle

N° Assuré : 171861F

SAS MAISON LM

RCS: 948903315

21 boulevard EDOUARD BAUDOUIN

06160 ANTIBES

Représenté(e) par :

Monsieur Michaël TOMASZEWSKI en qualité de Président

POLICE Nº : 120 137 405

Effet du contrat : du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIVITE GARANTIE : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

« Non Détention de Fonds »

Fait à PARIS, le 25/01/2024

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que l'Assuré peut encourir dans l'exercice de ses activités professionnelles telles que visées par l'article ler de la Loi n°70-9 du 2 Janvier 1970 et de ses textes subséquents.

Notre équipe est sensibilisée et applique :

La charte de non-discrimination - Le code de déontologie - La procédure TRACFIN anti-blanchiment